Refonte des tarifs des services publics municipaux

26 septembre 2018

Eléments de contexte
une politique tarifaire peu lisible et peu adaptée

- **La Ville de Bagnolet a développé une large offre de services publics à destination des usagers**
  - éducation
  - enfance
  - petite enfance
  - jeunesse
  - santé
  - etc.
- **Ces services peuvent être gratuits ou payants, assis ou non sur le calcul d'une tarification sociale**

- **Tarification sociale**
  - évaluation de la situation sociale de la famille
  - définition d'un profil tarifaire permettant d'appliquer des tarifs différenciés

Les services publics municipaux et leur tarification

- **Un quotient familial complexe**
  - revenus déclarés aux impôts
  - une partie des aides CAF

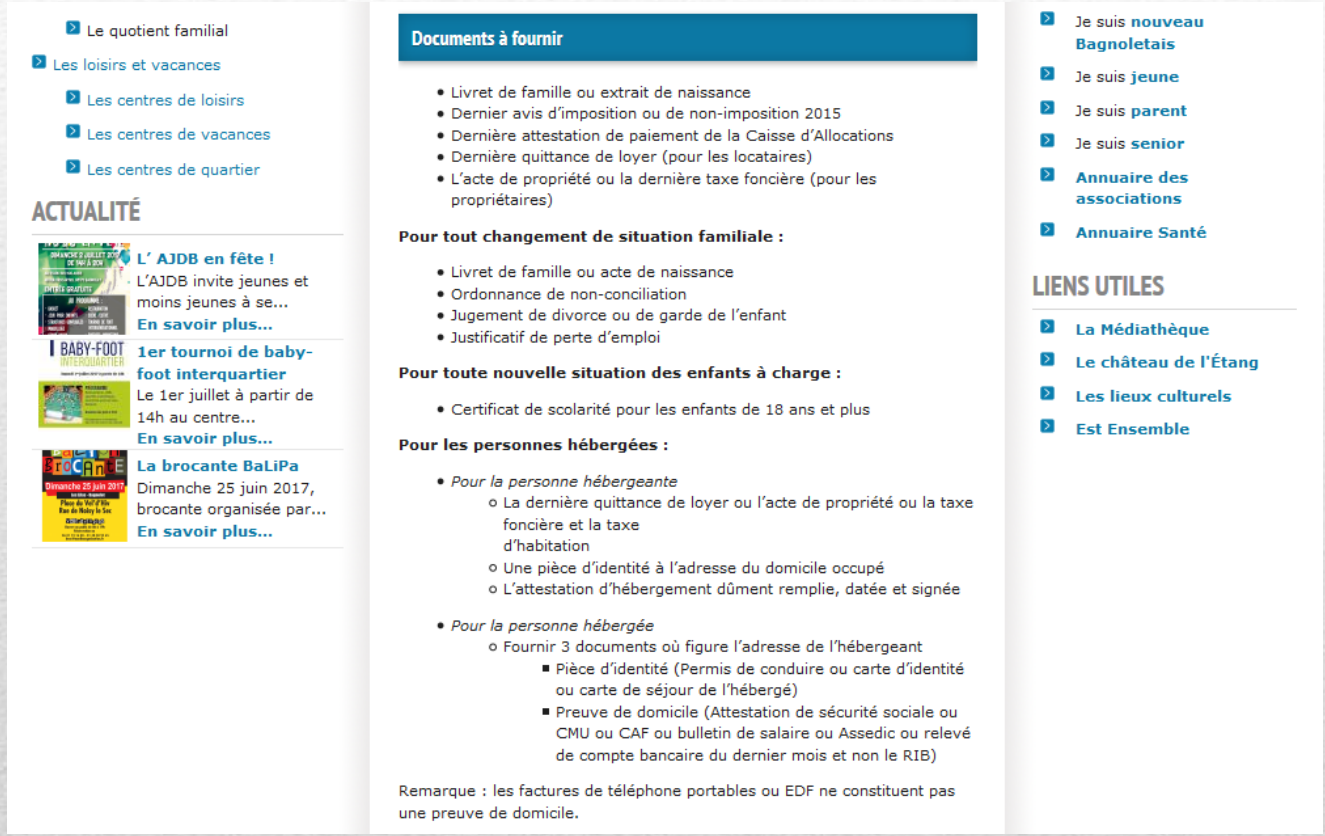

Le quotient familial
Les loisirs et vacances
Les centres de loisirs
Les centres de vacances
Les centres de quartier

ACTUALITÉ

L' AJDB en fête !
L'AJDB invite jeunes et moins jeunes à se...
En savoir plus...

1er tournoi de baby-foot interquartier
Le 1er juillet à partir de 14h au centre...
En savoir plus...

La brocante BaLiPa
Dimanche 25 juin 2017, brocante organisée par...
En savoir plus...

Documents à fournir

- Livret de famille ou extrait de naissance
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2015
- Dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations
- Dernière quittance de loyer (pour les locataires)
- L'acte de propriété ou la dernière taxe foncière (pour les propriétaires)

Pour tout changement de situation familiale :

- Livret de famille ou acte de naissance
- Ordonnance de non-conciliation
- Jugement de divorce ou de garde de l'enfant
- Justificatif de perte d'emploi

Pour toute nouvelle situation des enfants à charge :

- Certificat de scolarité pour les enfants de 18 ans et plus

Pour les personnes hébergées :

- *Pour la personne hébergeante*
  - La dernière quittance de loyer ou l'acte de propriété ou la taxe foncière et la taxe d'habitation
  - Une pièce d'identité à l'adresse du domicile occupé
  - L'attestation d'hébergement dûment remplie, datée et signée
- *Pour la personne hébergée*
  - Fournir 3 documents où figure l'adresse de l'hébergeant
    - Pièce d'identité (Permis de conduire ou carte d'identité ou carte de séjour de l'hébergé)
    - Preuve de domicile (Attestation de sécurité sociale ou CMU ou CAF ou bulletin de salaire ou Assedic ou relevé de compte bancaire du dernier mois et non le RIB)

Remarque : les factures de téléphone portables ou EDF ne constituent pas une preuve de domicile.

Je suis **nouveau Bagnoletais**
Je suis **jeune**
Je suis **parent**
Je suis **senior**
Annuaire des associations
Annuaire Santé

LIENS UTILES

La Médiathèque
Le château de l'Étang
Les lieux culturels
Est Ensemble

Le quotient familial et les tarifs bagnoletais

- **Des effets de tranches et de seuils**

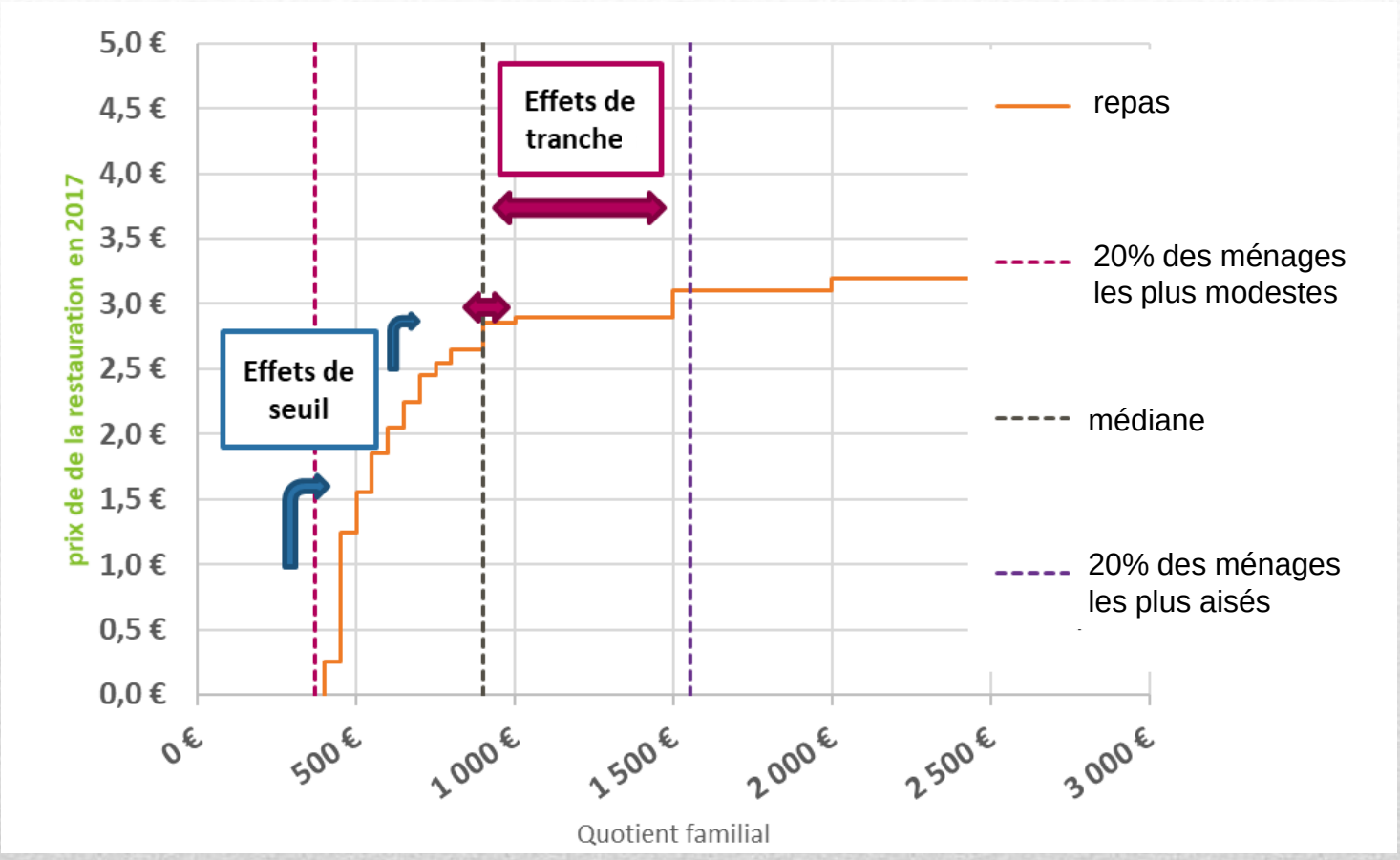

Le quotient familial et les tarifs bagnoletais

- **Des profils tarifaires différenciés entre services**

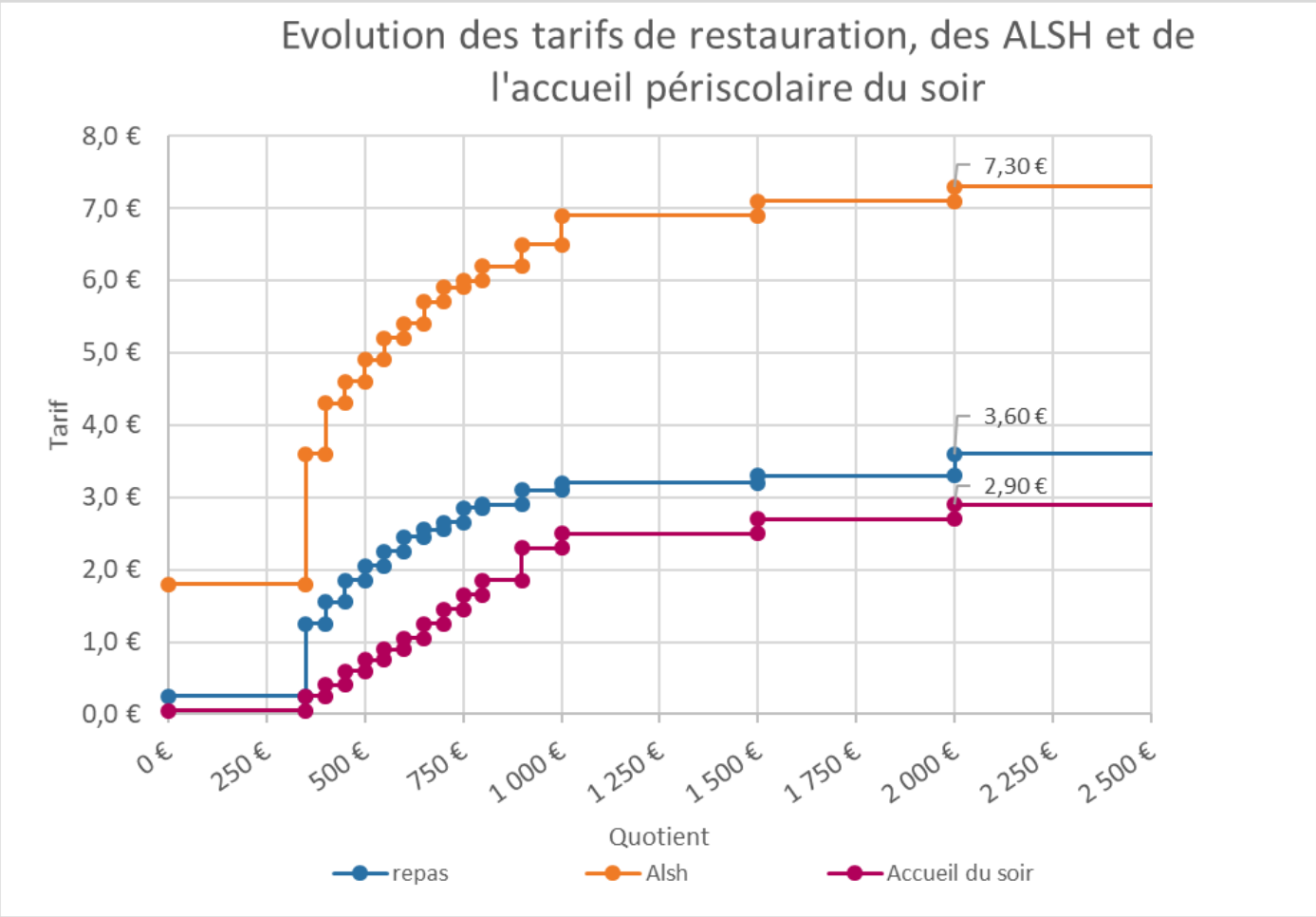

Le quotient familial et les tarifs bagnoletais

- **Des tarifs très bas qui n'ont pas évolués depuis 2009**

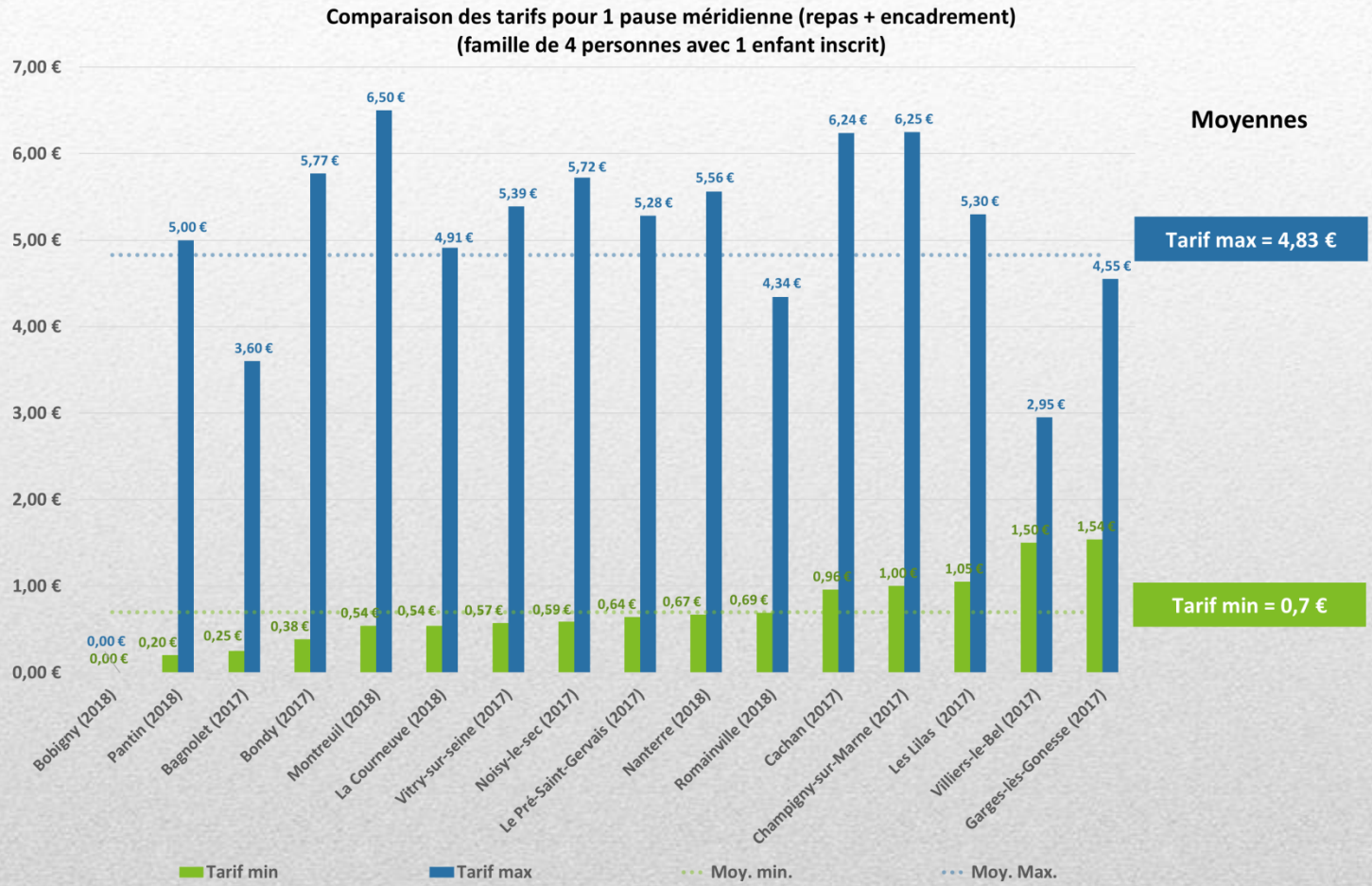

Le quotient familial et les tarifs bagnoletais

Les objectifs de la réforme
équité, lisibilité, simplification

- **Orientations politiques :**
  - une plus grande **équité** entre les usagers
  - une meilleure **lisibilité** de la politique tarifaire
  - une **simplification** des modalités de tarification et de traitement des données pour les usagers et les services municipaux

- **Services concernés**
  - pause méridienne (restauration scolaire)
  - activités périscolaires (accueils du matin et du soir, études dirigées)
  - activités extrascolaires (accueils de loisirs sans hébergement, séjours d'été)

- **Mise en place d'une nouvelle tarification au 1er janvier 2019**

Objectifs de la réforme

- **Mêmes modalités de calcul du QF que la CAF**
  - ressources prises en compte
    - salaires et revenus assimilés
    - minima sociaux
  - nombre de parts
    - 2 parts y compris pour les familles monoparentales
    - + 0,5 part par enfant sauf pour le 3e enfant qui équivaut à 1 part
    - prise en compte des cas particuliers (garde alternée, enfant porteur de handicap)

➡ **Équité entre les usagers**

- **Pour les usagers allocataires de la CAF**
  - échange de données avec la CAF par convention

➡ **Simplification** de la démarche usager et de l'instruction par les agents municipaux

Nouveau calcul du quotient familial

- **Taux de subvention individualisée identique pour tous les services**

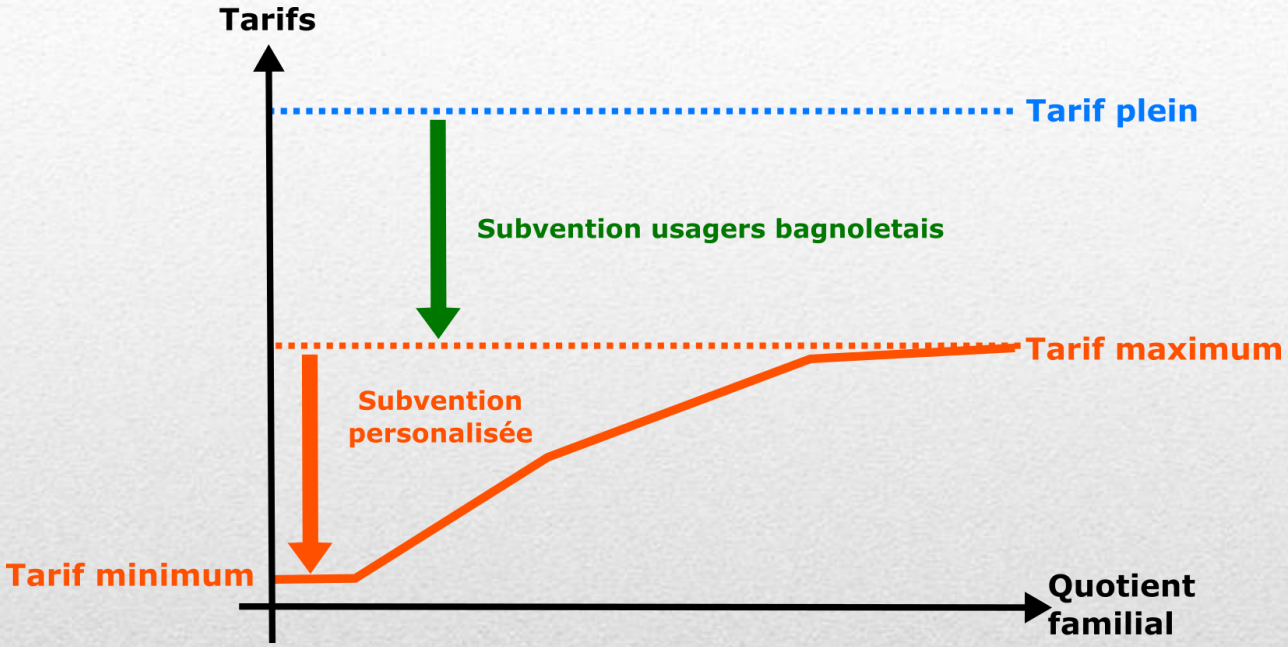

➡ **Suppression des effets de seuil et de tranche**

➡ **Harmonisation des profils tarifaires** (% de subvention est le même pour tous les services)

Nouveau calcul des tarifs

Les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2019

Prestation	Unité	Tarif plein de la prestation	Tarif maximum bagnoletais	Tarif minimum bagnoletais
Pause méridienne (repas et pause)	Séance	9,20 €	4,60 €	0,40 €
Pause méridienne (Projet d'Accueil Individualisé)	Séance	7,00 €	3,50 €	0,30 €
Accueil du matin	Séance	7,00 €	3,50 €	0,30 €
Accueil du soir	Séance	7,00 €	3,50 €	0,30 €
Etude dirigée	Séance	7,00 €	3,50 €	0,30 €
Demi-journée d'ALSH hors pause méridienne	Séance	7,00 €	3,50 €	0,30 €
Séjour d'été	Journée	72,00 €	36,00 €	18,00 €

Nouveaux tarifs

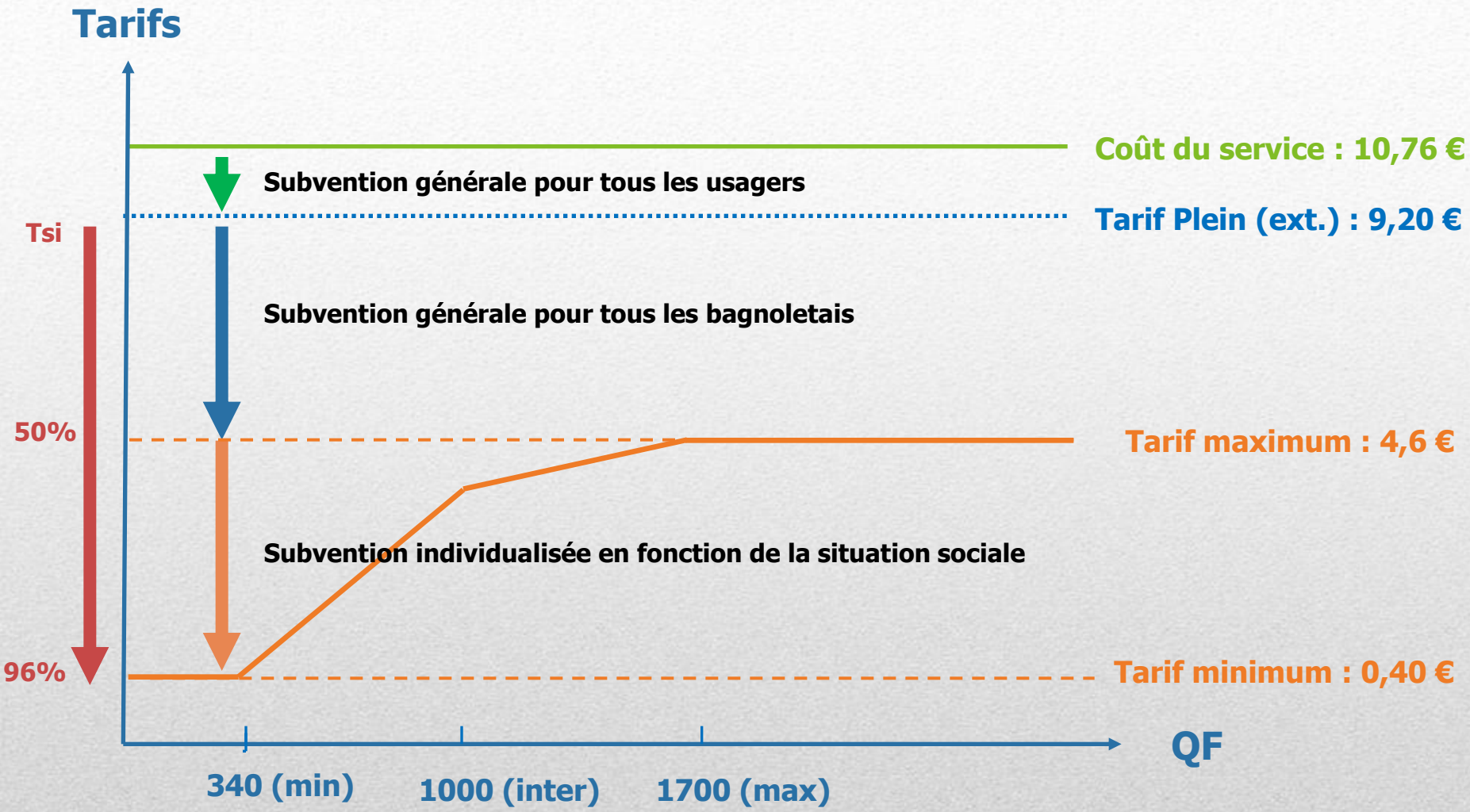

Nouveaux tarifs
Subvention individualisée du coût du service

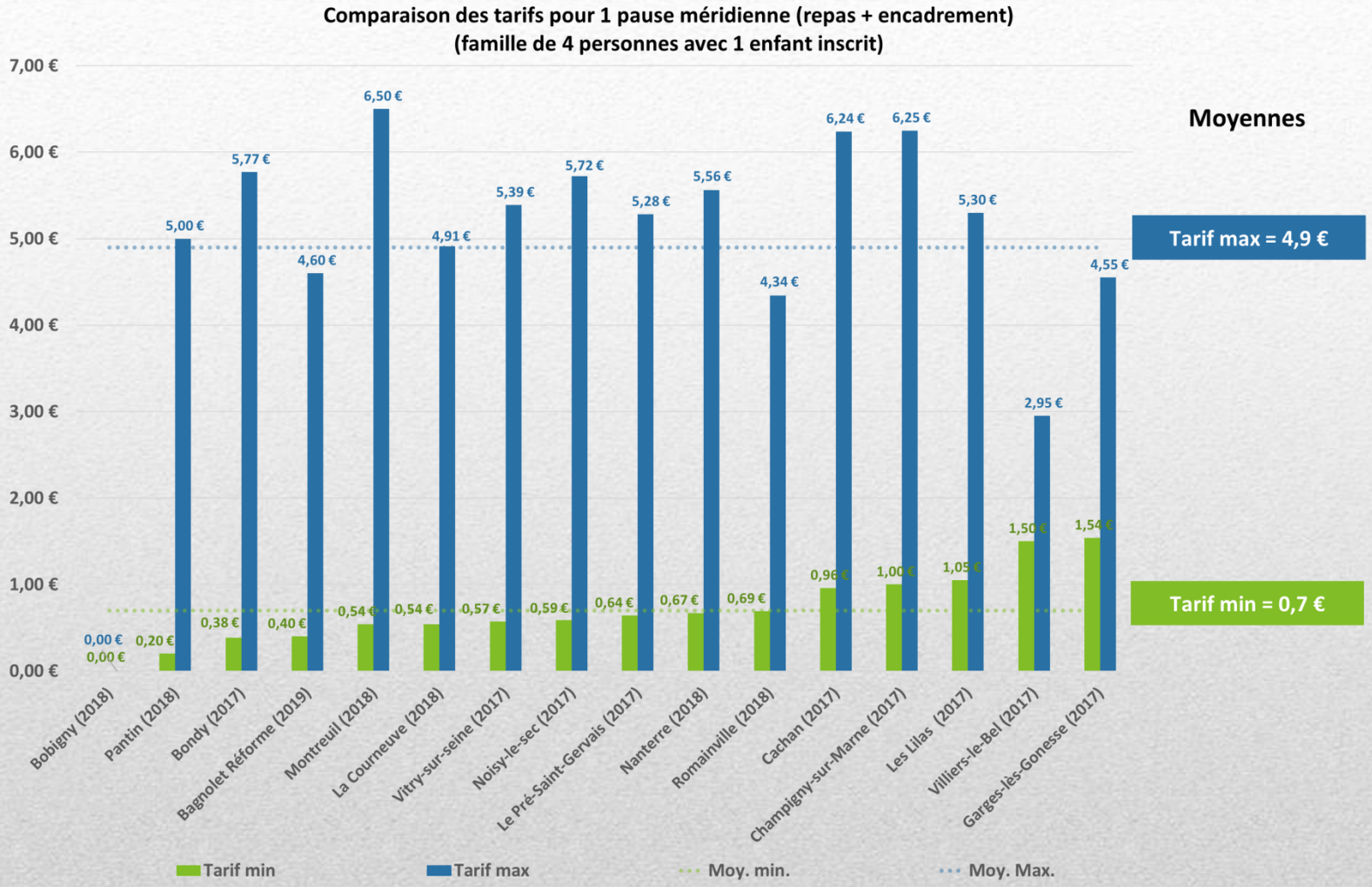

Nouveaux tarifs, éléments de comparaison

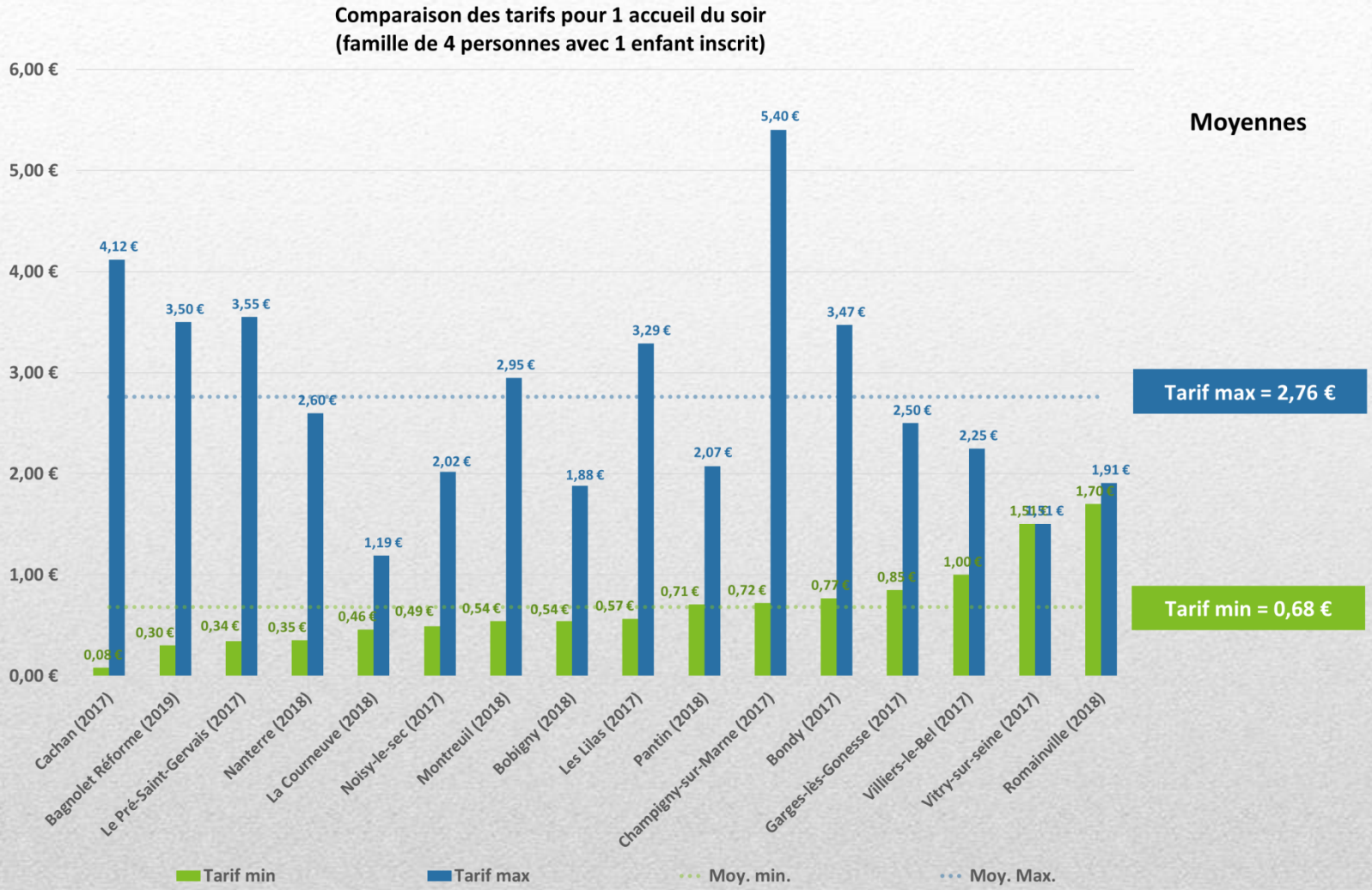

Nouveaux tarifs, éléments de comparaison

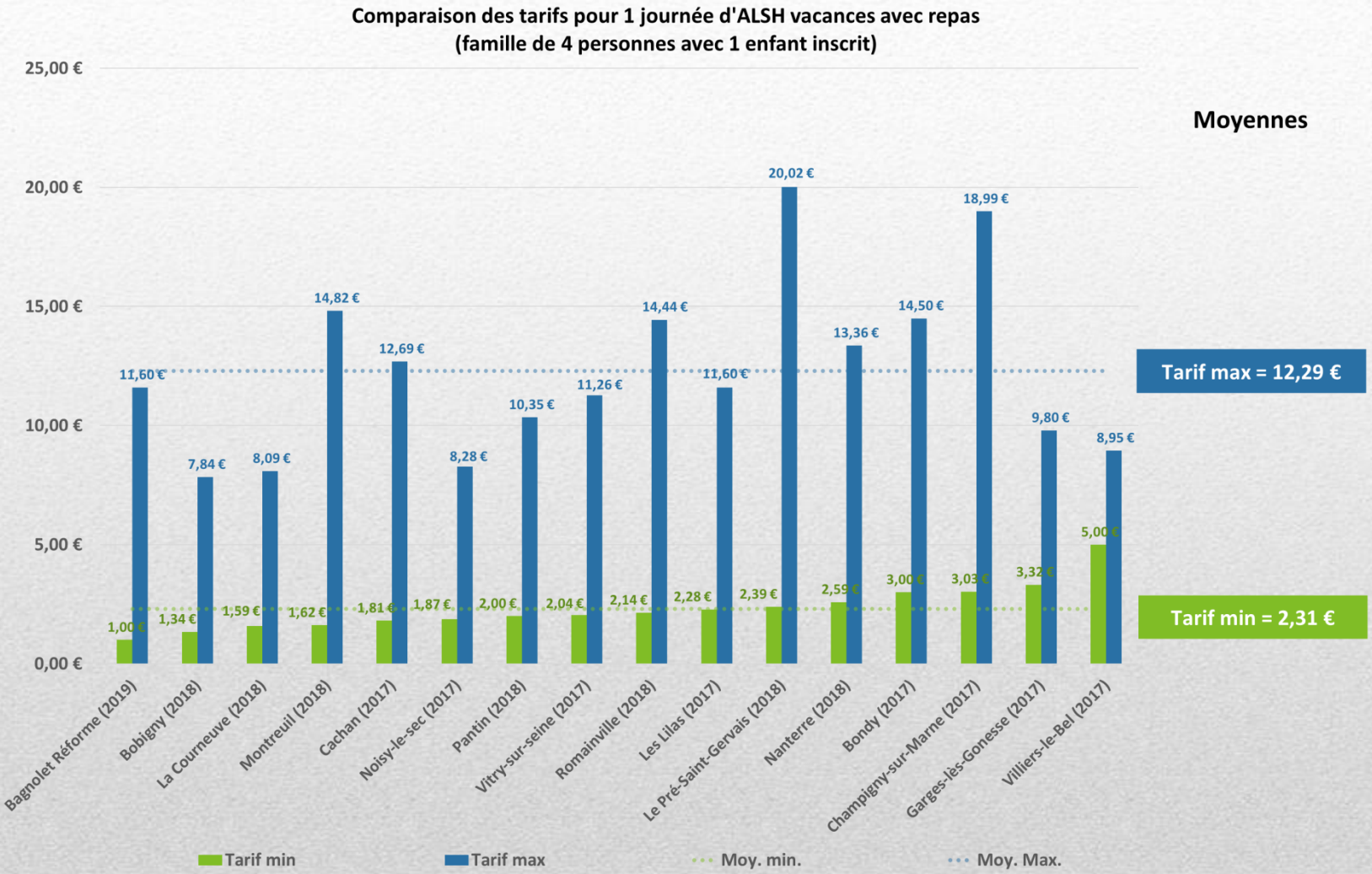

Nouveaux tarifs, éléments de comparaison

- **Famille avec 2 enfants dont 1 utilise les services municipaux**
  - Consommation mensuelle moyenne de 12 repas, 4 accueils du matin, 7 accueils du soir, 3 demi-journées de centre de loisirs

		RSA couple		1 SMIC		2 SMIC		4,3 SMIC (QF max)	
Aides spécifiques (handicap, jeune enfant, etc.)		0 €	350 €	0 €	350 €	0 €	350 €	0 €	350 €
Pause méridienne	Ancien	0,25 €	1,25 €	1,85 €	2,25 €	2,55 €	2,65 €	3,20 €	3,20 €
	Nouveau	0,61 €		1,72 €		2,85 €		4,60 €	
Accueil du matin	Ancien	0,05 €	0,25 €	0,60 €	0,90 €	1,25 €	1,45 €	2,50 €	2,50 €
	Nouveau	0,46 €		1,31 €		2,17 €		3,50	
Accueil du soir	Ancien	0,05 €	0,25 €	0,60 €	0,90 €	1,25 €	1,45 €	2,50 €	2,50 €
	Nouveau	0,46 €		1,31 €		2,17 €		3,50 €	
½-journée d'ALSH avec repas	Ancien	1,20 €	2,55 €	3,35 €	3,80 €	4,20 €	4,35 €	5,05 €	5,05 €
	Nouveau	1,07 €		3,03 €		5,01 €		8,10 €	
Facture mensuelle	Ancien	7,15 €	25,40 €	38,85 €	48,30 €	56,95 €	60,80 €	81,05 €	81,05 €
	Nouveau	15,59 €		44,14 €		73,10 €		118,00 €	
Variation (Nouveau – Ancien)		+ 8,44 €	- 9,81 €	+ 5,29 €	- 4,16 €	+16,15 €	+12,30 €	+ 36,95 €	+ 36,95 €

Facture mensuelle type

Les prochaines étapes
Mise en œuvre

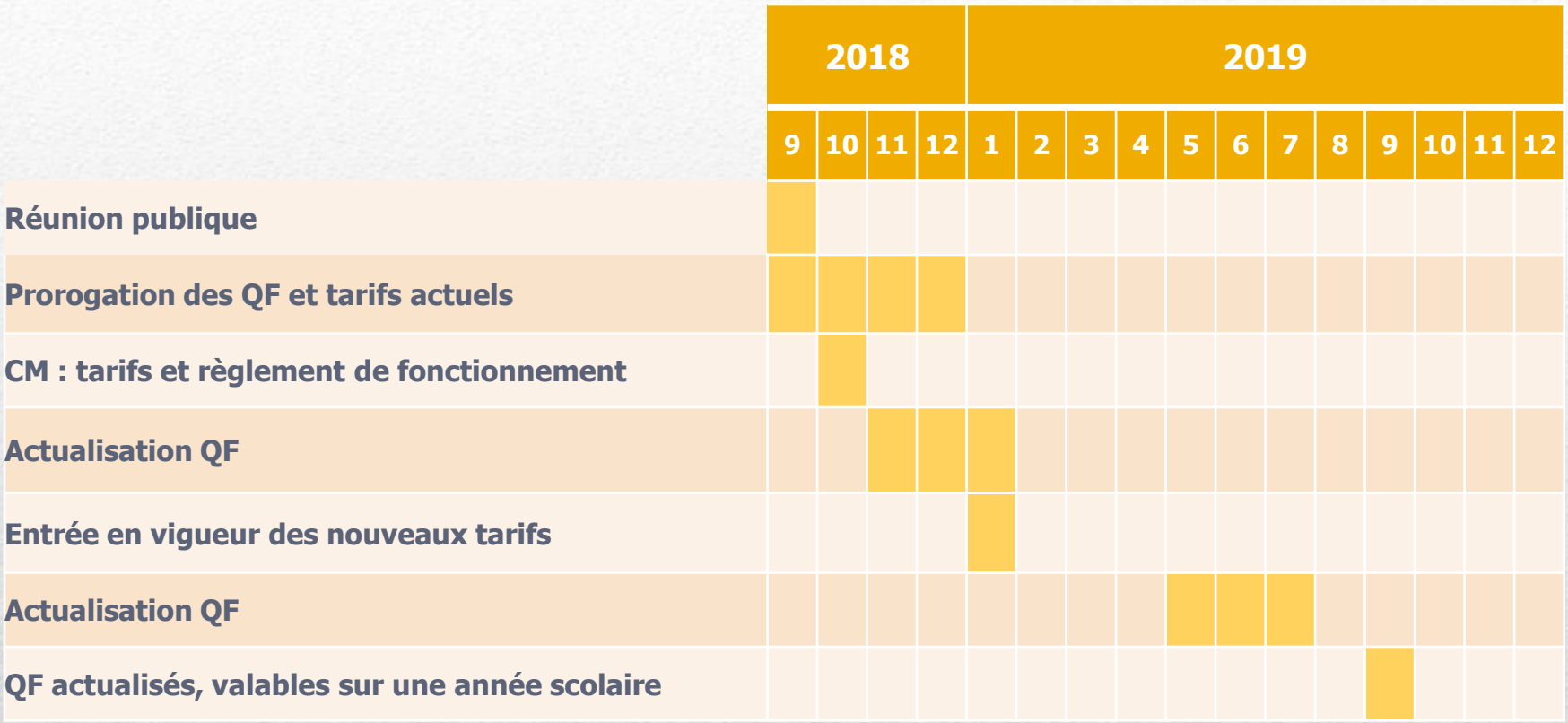

Calendrier de la refonte de la politique tarifaire

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Retrouvez cette présentation sur le site

ville-bagnolet.fr